

14. Noms de pays, codes et monnaies

Dans cette section sont listés les pays membres et les partenaires clés de l'OCDE ainsi que les codes ISO correspondant à ces pays et à leurs monnaies.

Règles générales

- Évitez de faire référence aux « gouvernements ». Préférez les expressions « pays membres de l'OCDE », « pays partenaires » ou encore « économies partenaires » (voir, ci-dessous, « Les économies partenaires »).
- Si vous listez des pays dans le texte, faites-le par ordre alphabétique, sauf s'il est justifié de ne pas le faire, par exemple si vous faites référence à des données dans un tableau ou dans un graphique, ou dressez un classement de tout type.
- Écrivez toujours les noms des pays en toutes lettres lorsqu'ils sont employés comme des noms.
- Évitez d'utiliser des cartes et consultez la Direction des affaires juridiques pour toute question ou tout problème lié aux territoires.

Voir : <http://oecdshare.oecd.org/SGE/SITES/LEGALINFO>. **Pour toute question, veuillez contacter la Direction des affaires juridiques :** LEGER@oecd.org.

Codes des pays ISO et codes des monnaies

L'OCDE utilise la liste des noms officiels de pays ou de territoires, ainsi que les codes de l'Organisation internationale de standardisation (ISO). N'hésitez pas à consulter la liste établie par la Direction des affaires juridiques de l'OCDE : <http://oecdshare.oecd.org/SGE/SITES/LEGALINFO>.

Comment utiliser les codes des monnaies en français ?

Dans les sommes en chiffres qui apparaissent dans un texte, les codes des monnaies doivent être utilisés de la façon suivante :

Contrairement à la pratique des textes anglais, le code suit la somme (ex. **450 USD** et non pas USD 450) en le faisant précéder d'une espace insécable pour éviter que par le jeu de la révision ou de l'édition, le chiffre et le code ne se trouvent sur deux lignes différentes.

Le code n'est jamais assorti d'un article : **22 milliards EUR** et non pas 22 milliards d'EUR.

NOTE > Par contre, dans les graphiques et les tableaux, la monnaie apparaît avant le montant (USD 3), comme en anglais. Pour les contenus en ligne, les symboles monétaires sont acceptés, mais assurez-vous de distinguer les différents dollars et d'expliquer les symboles peu communs.

Voir aussi : Nombres, pp. 80-83.

Les montants multiples doivent être exprimés comme ceci : **1-5 millions AUD**.

Quand vous utilisez pour la première fois un code monnaie ISO dans un texte, écrivez la monnaie en toutes lettres.

5 millions KGS (soms kirghizes)

600 000 LTL (litas lituaniens)

25 000 THB (baths thaïlandais)

▼ Codes ISO des pays membres de l'OCDE et de leur monnaie

NOM	PAYS		MONNAIE		
	CODE	SINGULIER	PLURIEL	CODE	
Allemagne	DEU	euro	euros	EUR	
Australie	AUS	dollar	dollars	AUD	
Autriche	AUT	euro	euros	EUR	
Belgique	BEL	euro	euros	EUR	
Canada	CAN	dollar	dollars	CAD	
Chili	CHL	peso chilien	pesos chiliens	CLP	
Corée	KOR	won	wons	KRW	
Danemark	DNK	couronne	couronnes	DKK	
Espagne	ESP	euro	euros	EUR	
Estonie	EST	euro	euros	EUR	
États-Unis	USA	dollar	dollars	USD	
Finlande	FIN	euro	euros	EUR	
France	FRA	euro	euros	EUR	
Grèce	GRC	euro	euros	EUR	
Hongrie	HUN	forint	forints	HUF	
Irlande	IRL	euro	euros	EUR	
Islande	ISL	couronne	couronnes	ISK	

PAYS		MONNAIE		
NOM	CODE	SINGULIER	PLURIEL	CODE
Israël	ISR	nouveau shekel israélien	nouveaux shekels israéliens	ILS
Italie	ITA	euro	euros	EUR
Japon	JPN	yen	yens	JPY
Luxembourg	LUX	euro	euros	EUR
Mexique	MEX	peso	pesos	MXN
Norvège	NOR	couronne	couronnes	NOK
Nouvelle-Zélande	NZL	dollar	dollars	NZD
Pays-Bas	NLD	euro	euros	EUR
Pologne	POL	zloty	zlotys	PLN
Portugal	PRT	euro	euros	EUR
République slovaque	SVK	euro	euros	EUR
République tchèque	CZE	euro	euros	EUR
Royaume-Uni	GBR	livre sterling	livres sterling	GBP
Slovénie	SVN	euro	euros	EUR
Suède	SWE	couronne	couronnes	SEK
Suisse	CHE	franc	francs	CHF
Turquie	TUR	livre	livres	TRY
Zone euro	EMU	euro	euros	EUR

▼ Codes ISO des partenaires clés de l'OCDE et de leur monnaie

PAYS		MONNAIE		
NOM	CODE	SINGULIER	PLURIEL	CODE
Afrique du Sud	ZAF	rand	rands	ZAR
Brésil	BRA	réal brésilien	réals brésiliens	BRL
Chine, République populaire de	CHN	yuan ren min bi	yuans ren min bi	CNY
Colombie	COL	peso colombien	pesos colombiens	COP
Fédération de Russie	RUS	rouble russe	roubles russes	RUB
Inde	IND	roupie indienne	roupies indiennes	INR
Indonésie	IDN	roupie	roupies	IDR

Les économies partenaires

Les économies partenaires ci-dessous présentent quelques particularités. Pour toutes les autres, utilisez les codes ISO.

- **Autorité palestinienne** [Palestinian Authority].
- **République populaire de Chine** : à écrire en entier à la première occurrence. La forme courte «Chine» peut ensuite être utilisée, ainsi que dans les titres de publication et dans les tableaux et graphiques ; à placer à la lettre « C » dans une liste alphabétique (Chine, République populaire de).
- **Ex-République yougoslave de Macédoine** : à placer à la lettre «E» dans une liste alphabétique (ne jamais faire référence à la «Macédoine» dans les textes de l'OCDE).
- **Hong Kong, Chine** : à placer à la lettre «H» dans une liste alphabétique.
- **Macao, Chine** : à placer à la lettre «M» dans une liste alphabétique.
- **Taipei chinois** (auparavant «Taiwan») : à placer à la lettre «T» dans une liste alphabétique.
- **Viet Nam.**

NOTE > Le Taipei chinois et Hong Kong, Chine sont des économies partenaires, et non des «pays partenaires», comme le stipule un accord officiel avec la Chine qui établit la base des relations entre l'OCDE et la Chine. Hong Kong, Chine et Taipei chinois sont les seules dénominations à utiliser ; il est interdit de les abrégé.

Dans les listes qui incluent Hong Kong, Chine, utiliser des points-virgules pour séparer les pays (**Chine ; France ; Hong Kong, Chine ; Italie**).

NOTE > Écrire «les économies partenaires» sans trait d'union («partenaires» a valeur d'adjectif). Mettre un trait d'union devant «membres» lorsqu'il s'agit d'un substantif («les non-membres»).

Notes sur les territoires

Dans certains cas, des clauses de responsabilité relatives aux territoires doivent être ajoutées sous la conduite de la Direction des affaires juridiques. Tout type de publication concernée par ces contenus devra comporter les notes suivantes :

- Contenu avec des données statistiques sur Israël :

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

- Contenu faisant référence à la République de Chypre :

Les informations figurant dans ce document et faisant référence à « Chypre » concernent la partie méridionale de l'île. Il n'y a pas d'autorité unique représentant à la fois les Chypriotes turcs et grecs sur l'île. La Turquie reconnaît la République Turque de Chypre Nord (RTCN). Jusqu'à ce qu'une solution durable et équitable soit trouvée dans le cadre des Nations Unies, la Turquie maintiendra sa position sur la « question chypriote ».

La République de Chypre est reconnue par tous les membres des Nations Unies sauf la Turquie. Les informations figurant dans ce document concernent la zone sous le contrôle effectif du gouvernement de la République de Chypre.

NOTE > Il incombe à l'auteur de s'assurer que les notes sur les territoires sont incluses partout où elles sont requises dans les articles, chapitres, graphiques et tableaux, ainsi que tout autre support de dissémination (par exemple PowerPoint).

Voir aussi : *Clauses de responsabilité générale, p. 69.*

Voir aussi : <http://oecdshare.oecd.org/SGE/SITES/LEGALINFO> et <http://oe.cd/pubguidelines>. **Pour toute question touchant les clauses de responsabilité générales ou relatives aux territoires, veuillez contacter la Direction des affaires juridiques via LEGER@oecd.org.**

Ensembles économiques et géographiques

La liste ci-dessous comprend certains des ensembles économiques et géographiques couramment employés dans les publications de l'OCDE. Comme pour les abréviations et les acronymes, il convient de les écrire en toutes lettres à la première occurrence.

ABRÉVIATION	NOM
ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique
Asie et Pacifique	NOTE ► la liste des pays pouvant être inclus dans cet ensemble varie selon le contexte. Il faut donc préciser exactement quels pays sont concernés lorsque cette expression est employée.
B20	Le Business 20 (B20) s'est imposé comme un événement à part entière du Sommet G20 : il s'agit d'un lieu d'expression et d'échange d'opinions de la communauté des affaires au niveau international.
BRIC	Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine
BRICS	Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
BRIIICS	Brésil, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Chine, Afrique du Sud
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté des États indépendants
EECCA	Europe de l'Est, Caucase et Asie centrale
FSU	ex-Union soviétique [Former Soviet Union]
G7 ou G8 ou G20	Groupe des sept ou Groupe des huit ou Groupe des vingt
G77	Groupe des 77, fondé le 15 juin 1964 par la Déclaration commune des 77 pays à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
G7+	Le G7+ est un groupement volontaire de pays en sortie de crise ou en situation de conflit qui sont ou ont été affectés par un conflit et sont en transition vers l'étape suivante de développement.
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord
MERCOSUR	Marché commun du Sud
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
UE15	Pays de l'Union européenne avant le 1 ^{er} mai 2004
UE19	Zone euro
UE21	Pays de l'Union européenne membres de l'OCDE

ABRÉVIATION	NOM
UE28	Union européenne
SEA	Asie du Sud-Est [Southeast Asia]
SEE	Europe du Sud-Est [Southeast Europe]
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques



Extrait de :
OECD Style Guide
Third Edition

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264243439-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Noms de pays, codes et monnaies », dans *OECD Style Guide : Third Edition*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264243699-8-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.